

*Direction du personnel
et des services*

Avenant du 20 février 2001 à la convention passée entre le ministère de l'équipement, des transports et du logement et l'Institut des hautes études scientifiques, portant prolongation de mise à disposition de M. Klingler (Bruno), ingénieur des ponts et chaussées

NOR : *EQU0110056X*

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 ;
Vu les statuts de l'Institut des hautes études scientifiques,
Entre l'Etat représenté par le ministre de l'équipement, des transports et du logement, dénommé administration dans ce qui suit d'une part,
Et l'Institut des hautes études scientifiques, dénommé IHES dans ce qui suit d'autre part,
Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

L'article 8 de la convention du 26 janvier 2000 est modifié dans les conditions suivantes :
La présente convention est prorogée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2000.

Article 2

Le présent avenant ainsi que l'arrêté individuel de mise à disposition feront l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par
délégation :
T. Duclaux

Pour l'Institut
des hautes études scientifiques :
Le directeur de l'IHES

*Le contrôleur
financier,
L. Durvy*